

Budget Participatif Citoyen #3 Charte du porteur de projet

Vous déposez une idée / un projet dans le cadre de la 3e édition du Budget Participatif Citoyen mis en place par le Département de Lot-et-Garonne. Nous vous remercions de lire attentivement ce qui suit et de signer ce document, qui devra être fourni au service Participation citoyenne avant le démarrage de l'instruction de votre dossier.

Je soussigné, déposant d'une idée / d'un projet dans le cadre du Budget Participatif Citoyen #3, m'engage à :

- respecter le règlement du Budget Participatif Citoyen,
- m'exprimer avec respect et bienveillance dans mes échanges avec le Département,
- rester positif pendant les différentes phases du dispositif,
- transmettre les informations et documents qui seront nécessaires à l'instruction de mon dossier dans les délais impartis,
- respecter les arbitrages et décisions du Département concernant mon projet que ce soit dans la phase d'instruction (montant, localisation, thématique) comme dans sa mise au vote ou son rejet.

Si mon projet est validé et soumis au vote des citoyens, je m'engage à :

- laisser libre choix aux citoyens de voter pour le / les projets qu'ils préfèrent,
- laisser les citoyens prendre part au vote personnellement,
- respecter les consignes du Département sur le déroulement du vote,
- respecter les autres porteurs de projets,
- rester fair-play même si mon projet n'est pas lauréat.

Dans le cas où je ne respecte pas un ou plusieurs engagements de la présente charte, une décision unilatérale du Département d'éviction du dispositif Budget Participatif Citoyen #3 pourra être prise à l'encontre de l'association que je représente et mon projet ne sera pas/plus soumis au vote.

Fait à le

Nom de l'association qui porte le projet :

Fonction du signataire :

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »